



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 Mars 2025

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Sylviane BOURBAO, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Olivier GARRIGUES, Thierry TEISSEIRE et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Jean-Luc VITRANT, René MORETTI (a donné procuration à Bruno AYCARD), Chantal SILVA, Fabien FRECH, Magali REYNIER (a donné procuration à Roger ANOT), Christelle MINETTO-MALABRY (a donné procuration à Marie-Martine XICLUNA), Amélie VOISIN, Aurore OVION.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Autorisation de souscrire à un contrat groupé du Centre De Gestion 83 pour la protection sociale complémentaire Santé des agents communaux

II – Adoption d'une Convention relative au dépôt des archives historiques de la commune aux Archives Départementales du Var

III – Adoption d'une Convention d'adhésion de la commune au service d'aide à la bonne gestion des archives proposé par le Centre De Gestion 83

IV – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipement pour le C.C.F.F.

V – Modification de la régie des droits de place

VI – Adoption des décisions municipales

VII – Questions diverses

I – Autorisation de souscrire à un contrat groupé du Centre De Gestion 83 pour la protection sociale complémentaire Santé des agents communaux

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 impose aux collectivités de proposer et financer une complémentaire santé à ses agents à hauteur de 15€/mois minimum à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le CDG83 propose d'adhérer à une mise en concurrence groupée pour obtenir un contrat avantageux. Cette démarche permettrait des garanties optimisées à un coût réduit tout en allégeant la gestion administrative.

Il est proposé de souscrire à ce contrat groupé.

Approbation à l'unanimité.

II – Adoption d'une Convention relative au dépôt des archives historiques de la commune aux Archives Départementales du Var

Les Archives Départementales du Var proposent à la commune de prendre en charge le stockage des archives de l'état civil de plus de 120 ans. Ces documents seraient stockés dans des conditions optimales (protection contre incendie, lumière, humidité) et gratuitement.

La commune conserve un droit de restitution si elle dispose de conditions de stockage adaptées. Une numérisation des documents, totale ou partielle, peut être demandée à ses frais.

Il est proposé d'autoriser la commune à signer cette convention.

Approbation à l'unanimité.

III – Adoption d'une Convention d'adhésion de la commune au service d'aide à la bonne gestion des archives proposé par le Centre De Gestion 83

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux Centres de Gestion de réaliser des missions d'archivage pour le compte des communes. Il s'agit d'une mission comprenant :

1. Un état des lieux gratuit pour estimer la durée des opérations de tri.
2. Un tri physique des archives administratives (classement, conditionnement, rédaction d'un inventaire réglementaire).
3. La proposition d'une liste de documents éliminables avec rédaction du bordereau d'élimination.

Le tarif forfaitaire est fixé à 320€ par jour pour le tri des archives.

Avantages pour la commune : évaluation gratuite des besoins, optimisation du classement et de la conservation des archives, gestion facilitée des éliminations réglementaires.

Il est proposé d'autoriser la commune à solliciter le Centre de Gestion pour la réalisation de cette mission d'archivage.

Approbation à l'unanimité.

IV – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipement pour le C.C.F.F.

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêts (C.C.F.F.) en subventionnant l'acquisition de tenues vestimentaires à hauteur de 50 % du montant TTC. Il est essentiel pour la commune d'équiper convenablement ses volontaires afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

Dans ce cadre, nous sollicitons une aide financière pour l'achat de polos et de pantalons, représentant une dépense totale de 1 174,80 €, et formulons une demande de subvention à hauteur de 587,40 €.

Approbation à l'unanimité.

V – Modification de la régie des droits de place

La commune a institué une régie pour les droits de place pour l'occupation du domaine public. Celui-ci s'applique aux marchés, aux activités hors marché ainsi qu'aux terrasses de café.

Il est proposé d'étendre ce droit de place aux terrasses de restaurants, selon les mêmes conditions tarifaires que celles appliquées aux terrasses de café, soit 0,15 € par mètre carré par journée sur les places publiques.

Ce droit de place sera applicable chaque année du 1er mai au 30 septembre.

Approbation à l'unanimité.

VI – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil qu'il a eu une réunion avec les services du Département au sujet de la voie de contournement. Il a été convenu que les acquisitions de terrains continuent. En revanche, il n'y a pas de date de programmation des travaux à ce jour. Le délai de 2030 annoncé dans la presse ne semble pas réaliste.

Le Maire indique également qu'il souhaite engager une révision du PLU lors du prochain mandat afin de corriger certaines anomalies constatées. Ce sujet sera à nouveau évoqué ultérieurement avec les élus.

Le Maire indique que les travaux de la buvette du stade de football démarreront lundi 10 mars. Ce chantier est mené par la CCVG.

Par ailleurs, il souhaite entreprendre des démarches avec Mme CORTI pour finaliser un échange de parcelle aux abords du stade. Cette parcelle permettrait d'aménager une nouvelle entrée pour le stade pour les gros travaux (changement synthétique, LED).

Mme Marie-Claude FAUVRE présente son projet de voyage en Allemagne pour les enfants du Relais Ado. Il s'agirait de les envoyer aux vacances de la Toussaint dans la ville jumelée de Geshwenda. 14 ados et 7 adultes sont prévus. Elle travaille sur les dossiers de demande de subventions, qui sont complexes.

M. Christian TURCHESCHI porte à la connaissance des élus le fait que le film de présentation de la commune est quasiment achevé. Une première version sera présentée en mairie le 14 mars prochain à 11h00. Les élus qui le souhaitent sont conviés à cette présentation.

M. Olivier GARRIGUES relate le premier Comité de Pilotage du PEDT qui a été réalisé le jeudi 27 février dernier. Celui-ci s'est très bien déroulé et les services de l'Education Nationale ont félicité la commune pour sa dynamique sur toutes les tranches d'âge (nombreux projets en cours). M. Thierry TEISSEIRE souligne la très bonne communication instaurée par les équipes de l'école (enseignants et municipaux).

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

A handwritten signature in blue ink is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and a central emblem. The signature is stylized and appears to be 'J. L.' followed by a flourish.